

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n°7-2026
Point 4.4.1

Point 4.4.1 de l'ordre du jour

Subventions aux Associations étudiantes EM Strasbourg 2025-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

L'EM Strasbourg compte 10 associations d'étudiants et 4 projets associatifs fédérés pour leur coordination par l'association EM Spirit.

Les associations ont obtenu au titre de l'année 2025, une subvention de 46 000 €. Pour l'année 2026 l'École propose d'allouer un subventionnement à hauteur de 46 300 € qui se répartirait de la manière suivante :

- Bureau des Étudiants (BDE) et Bureau de l'International (BDI)

Ce bureau est chargé de l'organisation des événements permettant de fédérer les étudiants et d'animer leur vie étudiante.

Il autofinance ses activités par l'intermédiaire des cotisations de ses membres, néanmoins le repas de Noël et le Week end d'intégration de fin d'année nécessitent des fonds complémentaires.

Pour la bonne réalisation de ces événements, un soutien financier de 5 300 € pour un budget global de 97 000 € est demandé.

- Bureau des Sports (BDS) et Team Challenge (TC)

Ce bureau s'occupe de la promotion et de l'organisation des sports à l'école.

Cette association a besoin de subventions, notamment pour inscrire plusieurs équipes à la Coupe de France des Grandes Écoles de Commerce et pour organiser un week-end au ski. Au BDS sont rattachés aussi plusieurs projets comme le challenge ECRICOME qui représente un budget de 100 000 € comprenant l'inscription et le transport de la Team Challenge.

Une subvention de 26 500 € est demandée pour un budget global des activités de près de 180 000 €.

- **Bureau des Arts (BDA)**

Ce bureau promeut et organise des événements culturels au sein de l'École et de l'Université.

L'objectif est de permettre aux étudiants d'accéder à différents ateliers et de pouvoir exprimer leur talent à travers différents événements ponctuels comme la FashionEM, la Soirée des Talents. L'association compte de plus en plus de pôles et doit faire face à l'augmentation de la fréquentation de ses activités non lucratives.

Elle sollicite ainsi un soutien financier de 12 000 € pour un budget total prévisionnel de près de 56 000 €.

- **Bureau de l'Humanitaire (BDH)**

Ce bureau fédère les étudiants autour de projets solidaires et responsables, à travers des actions locales et internationales : collectes, maraudes, ventes caritatives ou missions humanitaires.

Il sensibilise également la communauté étudiante aux enjeux sociaux et environnementaux par divers événements et a pour but d'organiser à la fin de l'année un voyage humanitaire pour les membres de l'association.

Un soutien financier de 1 500 € est demandé pour un budget global de 4 500 €.

- **Bureau des Élèves AMCCA**

Ce bureau est une association qui vise à organiser des événements animant la vie scolaire des étudiants de Master 1 et Master 2 CCA. Il organise un week-end d'intégration, un week-end au ski, un repas de Noël ainsi que d'autres événements festifs.

L'association demande une subvention de 500 € pour un budget prévisionnel de 2 100 €.

- **Bureau des Elèves Masters Universitaires**

Ce bureau est une association qui vise à organiser des événements animant la vie scolaire des étudiants de Master 1 et Master 2 universitaire de l'EM Strasbourg. Il organise un week-end d'intégration, un week-end au ski, un repas de Noël ainsi que d'autres événements festifs.

L'association demande une subvention de 500€ pour un budget prévisionnel de 5 000 €.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'octroi d'une subvention

- de 5 300 € pour les BDE (PGE + BAI) et dont 800€ pour le BDI
- de 26 500 € pour le BDS et 18 500 € pour la Team Challenge du BDS
- de 12 000 € pour le BDA
- de 1 500€ pour le BDH
- de 500 € pour le BDE MCCA
- de 500 € pour le BDE EMMU

soit un total de 46 300 € pour l'année universitaire 2025-2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

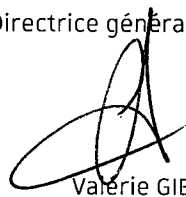
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT